

SEANCE
1^{er} Décembre 2022

OBJET :
Fonds de concours
énergétique- Grand
AVIGNON

RAPPORTEUR :
Jean-Luc BARCELLI

N°
2022-12-14

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO - Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU
Aurélien NOUGIER représentée par Jean-Luc BARCELLI
Jean-Philippe TESTUD représenté par Patrick MOUTTE
Jennifer MACIA représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

❧ ❧ ❧

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Avignon du 24 octobre 2022 qui a approuvé la création d'un fonds de soutien d'urgence doté de 2M€ à l'attention des communes membres de l'agglomération, pour les aider à faire face à l'importante augmentation du coût de leurs dépenses énergétiques supportées en période hivernale lors des exercices 2022 et 2023.

Considérant que le règlement financier s'y rapportant prévoit que cette aide exceptionnelle, répartie entre les communes selon des critères d'attribution identiques à ceux du fonds de soutien à l'investissement, sera octroyée dans la limite de 50% des factures énergétiques exclusivement liées à la consommation de leur

patrimoine bâti dans la limite de 99 050 €.

Considérant qu'il convient de cibler les bâtiments publics communaux avec une priorité sur les bâtiments abritant l'enfance et les personnes âgées,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

SOLLICITE le fonds de concours de fonctionnement énergétique du Grand Avignon

AUTORISE monsieur le Maire à transmettre l'ensemble des pièces demandées. (lettre d'engagement, attestation sur l'honneur d'utilisation de la plateforme operat, tableau de recensement des bâtiments communaux concernés)

AUTORISE monsieur le Maire (ou un représentant) à participer au groupe de travail « économies d'énergie » mis en place par le Grand Avignon

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme



La secrétaire de séance,

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MODREAU



Acte certifié exécutoire le : 06/12/2022

Après dépôt en Préfecture le : 06/12/2022

Après publication ou notification le : 06/12/2022

P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication